

[Text]

The Chairman: Then we have disposed of the bill, and I will instruct the clerk and our other support people to prepare the necessary documents to report this matter back to the Senate at the earliest time.

We have another bill before us, honourable senators, namely Bill C-72, giving a legislative mandate and existence to the National Round Table on the Environment and the Economy. I believe we have new witnesses to help us with that matter, and I would ask them to come forward. We will take a one-minute break while that is happening.

Honourable senators, I call the meeting back to order, and in so doing, welcome our new group of witnesses.

First all, let me explain that we are now dealing with Bill C-72, An Act to establish the National Round Table on the Environment and the Economy, which has been referred to the committee. We have before us witnesses to assist us with our deliberations, namely Gene Nyberg, Corporate Secretary of the National Round Table and, of course, Mr. Ronald Doering, the Executive Director of the National Round Table.

Welcome, gentlemen, and with that I will ask you to please proceed with your presentation explaining this legislation to us. Following that, we will have questions. The floor is yours.

Mr. Ronald Doering, Executive Director, The National Round Table on the Environment and the Economy: Thank you, Mr. Chairman. It is my pleasure to be here.

The legislation you have before you is relatively straightforward. It is designed to take an existing organization that does not have a sound legal basis and to provide it with one, but in all other respects to carry on with the existing work of this organization.

When an announcement was made by the Prime Minister four years ago, creating the National Round Table, with 25 leaders of Canadian society drawn from the environmental movement, the business area, the labour movement, and the various sectors of Canadian society on these issues, we were simply made part of the Department of the Environment for interim purposes. Then a couple of years after that the government made a commitment to provide the Round Table with the legislative base that it needed in order to be an independent, catalytic organization to really formalize the way in which it had been operating, and so you have before you now the legislation to do that.

Briefly, the mandate of the Round Table is to act as catalyst, or have the role of catalyst to promote the principles or practices of sustainable development in all regions and all sectors of Canada. We are a little organization with a big mandate, but it is important to have organizations such as this to try to cut across the jurisdictions and the sectors to promote this important concept.

[Traduction]

Le président: Nous en avons maintenant fini avec ce projet de loi, et je demanderai au greffier et à notre personnel administratif de préparer les documents nécessaires pour que ce texte soit renvoyé devant le Sénat dans les meilleurs délais.

Honorable sénateurs, un autre projet de loi est soumis à notre examen. Il s'agit du projet de loi C-72 portant création de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, et l'investissant de sa mission. De nouveaux témoins sont là pour nous aider dans nos travaux, et je leur demande de bien vouloir prendre place. Faisons une pause d'une minute en attendant qu'ils soient installés.

Honorable sénateurs, la séance est rouverte et je commence par souhaiter la bienvenue à nos nouveaux témoins.

Je précise qu'il s'agit du projet de loi C-72, Loi constituant la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Ce projet de loi a été soumis au comité pour examen. Pour nous aider dans nos délibérations nous avons ici, en tant que témoins, Gene Nyberg, secrétaire administratif de la Table ronde nationale ainsi que, bien évidemment, M. Ronald Doering, directeur général de la Table ronde nationale.

Messieurs, soyez les bienvenus. Je vous cède la parole en vous demandant de nous présenter votre exposé sur ce projet de loi. Ensuite, nous passerons aux questions. Vous avez la parole.

M. Ronald Doering, directeur général de la Table ronde nationale: Merci, Monsieur le président. C'est pour moi un plaisir de comparaître devant vous.

Le projet de loi soumis à votre examen est un texte qui ne présente aucun problème particulier. Il s'agit, essentiellement, de donner une solide base juridique à un organisme qui en est pour l'instant dénué mais, pour le reste, il s'agit surtout de poursuivre les efforts déjà menés par cette organisation.

Lorsqu'il y a quatre ans, le premier ministre a annoncé la création de la Table ronde nationale, organisme devant regrouper 25 personnalités, issues aussi bien du mouvement écologiste que du monde des affaires, du monde syndical et des divers secteurs de la société canadienne s'intéressant à ces questions. Nous avons été provisoirement rattachés au ministère de l'Environnement. Quelques années plus tard, le gouvernement s'engagea à donner à la Table ronde les fondements législatifs dont elle aurait besoin pour fonctionner de façon indépendante et jouer à fond son rôle de catalyseur. Il s'agissait de renforcer ses assises et d'officialiser son fonctionnement et c'est l'objet du texte soumis à votre examen.

En résumé, la Table ronde a pour mission de jouer un rôle catalyseur pour assurer la promotion des principes ou des pratiques permettant d'atteindre un développement durable dans toutes les régions et dans tous les secteurs du Canada. Nous sommes une petite organisation chargée d'une grande mission, mais il importe, justement, de mettre en place de tels organismes pour faire le lien entre les diverses juridictions et